

Équilibre de la représentativité des organisations professionnelles et meilleure prise en compte des TPE-PME : l'U2P se mobilise **PAGE 2**

L'Agirc-Arrco organise les Rendez-vous de la retraite **PAGE 2**



Une nouvelle édition des Rencontres de l'U2P se tient le 26 septembre à la Maison de la Mutualité à Paris **PAGE 3**

Agenda / Brèves **PAGE 4**

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

[@U2P_France](https://twitter.com/U2P_France)
[@U2PFrance](https://facebook.com/U2PFrance)
[U2P France](https://youtube.com/U2PFrance)

Concertation sur la réforme des retraites : des garanties devront être apportées aux travailleurs indépendants

L'U2P, reçue le 6 septembre à Matignon, a rappelé au Premier ministre qu'elle n'était pas opposée par principe à une réforme des régimes de retraite, à la condition expresse qu'elle prenne en compte la situation des travailleurs indépendants, en particulier en termes de cotisations.

ÉDITORIAL

Les déclarations successives et parfois divergentes sur les contours de la réforme, de même que l'absence de prise en compte de cas concrets, n'apportent pas aujourd'hui la sérénité nécessaire à la bonne conduite de la concertation. Sur le fond, l'U2P a d'ores et déjà présenté plusieurs exigences correspondant aux inquiétudes des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.

Ainsi, les différences fondamentales qui existent entre les salariés et les travailleurs indépendants devront être prises en compte dans cette réforme des retraites. En particulier l'U2P demande qu'au terme de la réforme aucun travailleur indépendant n'ait à subir ni un accroissement réel de sa contribution retraite, ni une réduction de son niveau de pension. Autrement dit, le projet de loi devra garantir la neutralité financière de la réforme par rapport à la situation actuelle. En outre, la fixation à 3 plafonds annuels de la Sécurité sociale

« Le projet de loi devra garantir la neutralité financière de la réforme. »



Le Président Alain Griset (g.) ainsi que le Vice-Président de l'U2P en charge de la réforme des retraites, Michel Picon, (2^e à g.) ont été reçus le 6 septembre dernier à Matignon.

(PASS) du plafond de revenus soumis à cotisation est inacceptable pour les chefs d'entreprise de proximité. C'est pourquoi l'U2P demande que, pour les travailleurs indépendants, ce plafond soit établi au maximum à 1,5 PASS soit l'équivalent de 60 000 euros par an.

De même la possibilité, pour les assurés ayant réalisé des carrières longues, de partir à la retraite de manière anticipée devra être préservée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, sans décote.

Quant aux réserves accumulées par les régimes complémentaires, en particulier des professionnels libéraux, nous demandons expressément qu'elles aillent à ceux qui les ont consti-

tuées en toute autonomie, et que leurs efforts passés ne les conduisent pas à être pénalisés. L'U2P demande par ailleurs que la gouvernance du nouveau régime soit confiée aux partenaires sociaux avec une représentation spécifique des travailleurs indépendants au sein du conseil d'administration. Cette gouvernance devra fixer les critères d'acquisition et la valeur du point et les garantir dans la durée.

Enfin, l'U2P partage la position du Haut-Commissaire en faveur du principe « même métier, même cotisation » quel que soit le régime fiscal et social de l'entrepreneur. ■

Alain Griset
[@alaingriset](https://twitter.com/alaingriset)

Les Rendez-vous de la retraite

L'Agirc-Arrco organise pour la 4^e année consécutive les « Rendez-vous de la retraite » du 30 septembre au 5 octobre 2019.

Depuis 2016, l'Agirc-Arrco va à la rencontre des actifs en proposant un temps fort d'une semaine dédiée à l'information personnalisée sur la retraite.

Les Rendez-vous de la retraite sont l'occasion unique d'aborder avec un conseiller ses choix et événements de vie et de carrière et d'anticiper leur incidence sur ses droits futurs, dans l'un des 100 centres d'information partout en France.

« Notre mission d'information requiert d'être présent tout au long de la vie professionnelle de nos clients. En complément de notre présence digitale, nous avons à cœur par notre présence territoriale, d'accompagner individuellement les actifs afin que chacun puisse s'approprier les informations personnalisées, services, outils d'aide à la décision. La semaine des Rendez-vous de la retraite, très appréciée des actifs, accueille plus de 22 000 personnes chaque année », commente François-Xavier Selleret, Directeur général de l'Agirc-Arrco.

La prise de rendez-vous s'effectue depuis le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

L'Agirc-Arrco est le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Aujourd'hui, l'Agirc-Arrco couvre plus de 31 millions d'assurés, 18,4 millions de salariés et 12,6 millions de retraités. ■

Équilibrer la représentativité des organisations professionnelles et mieux prendre en compte les TPE-PME

Dans la perspective d'une nouvelle mesure de la représentativité patronale qui doit intervenir en 2020, l'U2P se mobilise pour faire évoluer des règles qui ne répondent pas aux exigences de représentativité des corps intermédiaires. Son objectif : rééquilibrer la représentativité des organisations professionnelles et améliorer la mesure de l'audience en faveur d'une plus grande équité.

REPRÉSENTATIVITÉ

En 2016, lors de la dernière mesure de l'audience des organisations professionnelles, l'U2P est ressortie comme étant la première organisation patronale en nombre d'adhérents, devant le MEDEF et la CPME. Un poids largement sous-représenté dans les instances paritaires en raison des règles actuelles, qui donnent moins de poids au nombre d'entreprises adhérentes qu'à leur nombre de salariés – un comble pour la représentativité des entreprises !

L'U2P a donc engagé un dialogue soutenu avec de nombreux parlementaires, qui se sont montrés sensibles à la cause d'une représentativité patronale équilibrée. Plus d'une dizaine d'entre eux ont ainsi choisi de relayer les propositions de l'U2P directement auprès du gouvernement ou de l'interpeller à travers le dépôt d'une question écrite. Deux élus, un député et un sénateur, ont également annoncé leur intention de déposer une proposition de loi reprenant les modifications législatives portées par l'U2P.

En premier lieu, il faut abaisser à 11 salariés, contre 50 aujourd'hui, le seuil en deçà duquel des dispositions spécifiques doivent être prises dans tout accord de branche. Seul un seuil plus bas permettrait d'appréhender réellement les spécificités des plus petites entreprises. Cette mesure serait couplée à l'instauration d'une double représentativité au sein des branches, pour les entreprises de moins de 11 salariés d'une part, et pour celle de 11 salariés et plus de l'autre. Cette évolu-

tion donnerait un poids réel aux représentants des TPE-PME, qui sont aujourd'hui trop souvent dans l'incapacité de s'opposer à un accord de branche défavorable, faute d'une représentation suffisante.

Ensuite, il faut octroyer à une ou plusieurs organisations d'employeurs le droit de s'opposer à un accord dès lors qu'elles représentent plus de 50 % des entreprises adhérentes d'une branche. Ce droit d'opposition se base aujourd'hui sur le seul nombre de salariés, conduisant une minorité d'entreprises – les plus grandes – à décider pour la majorité des plus petites.

De même, le nombre de salariés des entreprises adhérentes compte pour 70 % dans la mesure de la représentativité patronale pour la répartition des sièges et des voix dans les organismes paritaires, contre 30 % pour le nombre d'entreprises. Une pondération qui ne permet

« En 2016, l'U2P est ressortie comme étant la première organisation patronale en nombre d'adhérents. »

pas une juste représentation des plus petites entreprises en proportion de leur nombre et qu'il faut inverser.

Enfin, il faut améliorer la mise en œuvre de la mesure de l'audience et la rendre plus transparente. D'une part en évitant le double, voire le triple décompte d'entreprises qui adhèrent à une fédération professionnelle nationale et à la structure territoriale d'une organisation interprofessionnelle, ou encore qui feraient adhérer des filiales. D'autre part en rendant public l'ensemble des chiffres liés à la représentativité des organisations professionnelles, et non pas seulement le nombre de salariés des entreprises adhérentes. ■

Une campagne pour renforcer le réseau de l'U2P et fédérer les chefs d'entreprise

Afin d'accroître la représentativité des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, dans la perspective de la prochaine mesure de l'audience qui interviendra en 2020, l'U2P va lancer une grande campagne nationale. Son objectif : renforcer le sentiment d'appartenance des chefs d'entreprise de proximité à une communauté qui partage les mêmes préoccupations, qui leur permet de faire entendre leur voix, et les encourager à adhérer aux organisations professionnelles membres de l'U2P.

Entièrement numérique, la campagne prendra la forme d'un spot publicitaire et d'un site Internet dédié, invitant le plus grand nombre d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux à venir étoffer le grand réseau de l'U2P pour porter la voix de l'économie de proximité, qui compte près de 3 millions d'entreprises.

La campagne sera dévoilée lors des Rencontres de l'U2P (voir p. 3). Rendez-vous le 26 septembre prochain à la Maison de la Mutualité. ■



Philippe Chagnon / Cocktail Santé, U2P

La scène et le public de l'édition 2018 des Rencontres de l'U2P, à la Maison de la Mutualité à Paris.

Nouvelle édition des Rencontres de l'U2P, le 26 septembre à la Maison de la Mutualité à Paris

Rendez-vous incontournable de l'économie de proximité, les « Rencontres de l'U2P » réunissent des personnalités de premier plan dont Muriel Pénicaut, Jean-Paul Delevoye, Bruno Le Maire ou Éric Woerth, des parlementaires, des experts de tous horizons et près de 700 représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

ÉVÉNEMENT

Les 2,8 millions d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises, ont été au cœur de nombreuses réformes au cours de l'année passée, qu'il

s'agisse de la création de l'OPCO des entreprises de proximité ou de la loi PACTE, et seront au cœur des réformes à venir, en particulier sur les retraites.

Dynamisme

Cette année encore, elles ont démontré leur résistance aux aléas économiques et leur dynamisme avec des recrutements en hausse et un chiffre d'affaires en croissance dans presque tous les secteurs de l'économie de proximité. Elles ont aussi renforcé la présence d'apprentis dans leur effectif, dont elles forment plus de la moitié en France, démontrant jour après jour leur rôle dans l'émancipation des plus jeunes et la transmission des savoir-faire.

Actualité

Destinées à célébrer et à encourager ce dynamisme, les Rencontres de l'U2P seront l'occasion d'aborder les su-

jets importants qui attendent l'économie de proximité, qu'il s'agisse de la réforme des retraites avec Jean-Paul Delevoye, prêt à répondre aux questions et aux inquiétudes du public, de la loi PACTE ou de la fiscalité des entreprises avec Bruno Le Maire, du projet de loi de finances pour 2020 avec Éric Woerth, ou plus généralement de l'action du gouvernement représenté par la ministre du Travail, Muriel Pénicaut.

Enquête d'opinion

Les résultats d'une enquête réalisée avec l'Ifop et dédiée au regard des Français sur la proximité seront révélés au public. Une étude inédite permettant d'appréhender la place occupée par l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales dans le quotidien des Français.

Campagne nationale

Enfin, les Rencontres de l'U2P

donneront le coup d'envoi d'une campagne de recrutement nationale destinée à renforcer le réseau de l'U2P et de ses organisations membres, à fédérer les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux autour d'un projet commun, et à préparer la nouvelle mesure de la représentativité patronale qui interviendra courant 2020. Plus que jamais, les aspirations des Français coïncident avec les valeurs et les atouts des plus petites entreprises. L'U2P entend faire rayonner cette proximité et la replacer au cœur des choix de société à venir. Venez nombreux le 26 septembre prochain et contribuez à transformer cette ambition en succès pour l'économie de proximité ! ■

Inscriptions, programme actualisé et informations pratiques à l'adresse : rencontres-u2p.fr.

Agenda

10 septembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion de travail sur le « Pacte productif » en présence de Bruno le Maire et avec les organisations syndicales et patronales.

17 septembre

Rencontre entre le député Stéphane Viry, le Président et le Secrétaire Général de l'U2P sur le thème de la représentativité patronale.

17 septembre

Audition du Président de l'U2P à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020.

18 septembre

Rencontre entre le député Patrick Mignola, président du groupe MODEM, le Président et le Secrétaire Général de l'U2P sur le thème de la représentativité patronale.

19 septembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

25 septembre

Rencontre entre le Président de l'U2P et la députée Olivia Grégoire.

25 septembre

Participation du Président de l'U2P à la 8^e édition des « Rabelais des Jeunes Talents », organisée par la CGAD.

26 septembre

Les Rencontres de l'U2P à la Maison de la Mutualité à Paris. Muriel Pénicaut, Jean-Paul Delevoe, Bruno Le Maire et Éric Woerth prendront la parole.

Brèves

Les jeunes talents des métiers de l'alimentation récompensés.

La 8^e édition des « Rabelais des Jeunes Talents », organisée par la CGAD (alimentation, membre de l'U2P) se tiendra le mercredi 25 septembre prochain au Grand Rex, à Paris. Les trente-trois jeunes lauréats, âgés de 17 à 26 ans, se sont tous distingués durant l'année dans leurs métiers respectifs, au nombre de onze : boucher, boulanger, charcutier-traiteur, chocolatier, crémier-fromager, épicier, glacier, pâtissier, poissonnier, primeur, restaurateur. Devant plus de mille invités, chefs d'entreprise, partenaires du secteur, acteurs des filières professionnelles, chaque lauréat se verra remettre un trophée au cours de la cérémonie. Une occasion unique de saluer son travail et de l'encourager à sans cesse innover et progresser.

Record historique du nombre d'apprentis.

Au 30 juin 2019, on comptait en France pas moins de 458 000 apprentis. Un nombre en hausse de 8,4 % au premier semestre, après une année 2018 déjà faste qui avait vu cette filière de formation croître de 7,4 %. De bons chiffres qui reposent en particulier sur le dynamisme des entreprises de proximité. Les contrats en alternance ont en effet représenté 8 % de leurs recrutements au premier semestre 2019, en hausse de trois points par rapport à la même période en 2018. Au total, elles forment près de la moitié des apprentis en France.

La Californie hausse le ton face aux dérives de certaines plateformes.

Mardi 10 septembre au soir, le Sénat californien a adopté un texte ouvrant la voie à une requalification massive en salariés des travailleurs indépendants auxquels font appel certaines plateformes, notamment Uber et Lyft, principalement comme chauffeurs et livreurs. Le texte, qui doit encore être approuvé par le gouverneur de l'État, entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Le modèle économique de ces plateformes apparaît plus que jamais fragile, Uber ayant par exemple fait état de plus de 5 milliards de dollars (4,7 milliards d'euros) de pertes pour le seul deuxième trimestre 2019. Il repose par ailleurs sur la disponibilité d'une

main d'œuvre bon marché, dont ces plateformes bénéficient sans supporter les obligations ni les contraintes d'un employeur. À moins que la France entende se montrer plus libérale que la Californie, il est temps que les pouvoirs publics de notre pays prennent des dispositions similaires et mettent un terme à une concurrence déloyale qui non seulement nuit aux entreprises, mais fragilise tout le système fiscal et social. ■

Arnaud Seigneur, tapissier-décorateur, fait rayonner excellence et savoir-faire depuis l'Élysée jusqu'à l'ambassade de Chine : un portrait à découvrir dans « Mon métier ma passion », une chronique parrainée chaque samedi à 18h25 par l'U2P sur @RTLFrance

Twitter – @U2P_france

9 septembre 2019

Inscrivez-vous sur
u2p-france.fr

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 septembre 2019

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage